

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 30 à La Palud sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 6	15
Total des voix : 20		

Etaient présents :

5 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon.

1 représentant du Conseil département des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Date de convocation
18/05/2022

Délibération
n°22_05_B5_17

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER ; Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Raymonde CARLETTI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP ; Philippe MARANGES (Castellane) à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jean-Charles BORGHINI.

Dispositif de soutien technique et financier aux communes concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Vu la délibération du Bureau en date du 19 novembre 2020 relative au lancement d'un dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairages public

Vu la délibération du Bureau en date du 18 février 2021 validant les candidatures des communes retenues pour bénéficier d'un soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Depuis 2015, le Parc du Verdon et la CCAPV sont partenaires autour du label national Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV*). Jusqu'en 2020, ce programme commun a permis de financer 105 opérations de rénovation énergétique ou des investissements dans la transition énergétique pour plus de 1,7 millions d'€.

La dernière phase de TEPCV a permis au-delà du financement de travaux, de prélever une quote-part sur chaque opération et ainsi constituer un fonds de soutien territorial permettant de maintenir une animation de territoire et une aide à l'amorçage de nouveaux projets des communes.

Lors du bureau du 19 novembre 2020, les élus ont voté, dans le cadre de ce fonds, le lancement d'un dispositif de soutien technique et financier permettant d'accompagner les communes sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux et parcs d'éclairage, et les modalités d'aides.

Diagnostics des bâtiments publics (1 diagnostic / commune)	Taux d'intervention	50% du coût total HT
	Plafond d'intervention	5 000 € / diag
Diagnostics de l'éclairage public (1 diagnostic / commune)	Taux d'intervention	70% du coût total HT
	Plafond d'intervention	5 000 € / diag
Animations sur la pollution lumineuse et actions citoyennes de transition (1 animation / commune)	Taux d'intervention	50 % du coût total TTC
	Plafond d'intervention PNRV	400€/ animation

La commune de La Palud-sur-Verdon s'est manifestée le 9 mai dernier pour demander un soutien à la réalisation d'un audit de son parc d'éclairage public et d'une animation auprès de ses habitants sur les enjeux de la pollution lumineuse le 24 juin prochain.

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Valident la candidature de la commune de La Palud sur Verdon, dans le cadre de cet appel à projet pour bénéficier d'un soutien technique et financier concernant le diagnostic d'éclairage public et d'une animation auprès de ses habitants dans les conditions définies par délibération du 19 novembre 2020 ;
- Autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et l'an susdits

suivents les signatures

Pour extrait conforme



Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le